REGLEMENT INTERNE DE LA BOURSE DE ISLE 2018

Salle de la Maison Du Temps Libre
2, Avenue de la République 87170 Isle
(en face du centre culturel Robert Magerit)

Dimanche 27 Mai 2018

Organisée par: **Recif87** ***(Club d'Aquariophilie de la Haute Vienne)***

Horaires d'ouverture au public : le dimanche 27 Mai 2018 de: 14h00 à 18h00

Ouverture exposants à partir du Samedi 26 Mai à 17h00

Manifestation déclarée auprès des services des Douanes et DDPP de la Haute Vienne

-**C**oncernant les amateurs,**TOUT animal doit provenir d'un élevage personnel**. En cas de doute sur l'élevage l'exposant doit pouvoir apporter des preuves de la notion d'élevage.

-**T**out professionnel souhaitant vendre des animaux vivants doit se déclarer en tant que tel lors deson inscription ; ainsi qu'être **titulaire du certificat de capacité, il doit aussi fournir son numéro de Siren avec le nom complet et l'adresse de son entreprise.**

-**L**es exposants doivent obligatoirement indiquer sur leur bulletin d'inscription ce qu'ils vont exposer. Ces listes seront remises aux services des douanes en cas de contrôle et cela facilitera l'inspection vétérinaire avant l'ouverture.

-**C**oncernant l'eau de mer, seuls les coraux, algues et poissons sont autorisés aux amateurs, les professionnels capacitairespeuvent tout vendre: vivant (coraux, invertébrés, poissons d'eau de mer, algues et nourriture vivante), matériels et nourritures inertes.

Lors de chaque vente de coraux/boutures l'exposant amateur ou professionnel doit fournir obligatoirement à l'acheteur un certificat de cession (cerfa_14367-01) mentionnant:

- la date de la cession,
- le lieu de la cession,
- le nom vernaculaire du corail,
- **le numéro de CITES du pied mère d'origine**,
- le nom et l'adresse du cédant tel que cela est exigé par la DDPP et services des Douanes du département de la Haute Vienne.

-Pour toute espèce appartenant à l'Annexe II (coraux SPS, LPS, bénitiers.) : tout exposant amateur ou professionnel doit détenir et pourra présenter une preuve d'achat (certificat de cession, facture, bon de caisse avec n° de CITES).

-Aucun document n'est exigé pour la vente de poissons d'eau douce, de bassins et plantes aquatique.

Les organisateurs vérifieront à leur arrivée que chacun des exposants dispose de l'ensemble des documents demandés. Il ne sera pas possible de déballer avant ce contrôle. L'exposant qui ne pourrait présenter tous les documents (certificat de cession avec n° de CITES, preuve d'achat mentionnant CITES, certificat de capacité pour les pros) ne pourra pas exposer; toutefois il pourra rester lors de la bourse en tant que visiteur si il le souhaite.

***Cette manifestation étant considérée comme** «vente au déballage» (Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal) **:**

un registre des exposants eau douce, eau de mer ou bassins sera tenu, il vous sera demandé une pièce d'identité de façon à compléter ce registre.

De plus les exposants professionnels : devront fournir le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou référence du récépissé de déclaration au CFE ou bien le SIREN de l'entreprise.

***Chaque exposant est responsable**de son matériel, de ce qu'il expose ainsi que de ces effets personnels; les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout vol et de toute détérioration intervenue pendant, avant ou après la bourse.

***Il est demandé à tous les exposants et accompagnants** de signaler toute détérioration qu'ils auraient pu commettre aux organisateurs.

***La bourse est située**: **Salle de la Maison Du Temps Libre, 2, Avenue de la République 87170 Isle (en face du centre culturel Robert Magerit)**

Plan du site : https://goo.gl/maps/tARmfWDJjnx

***Un parking** est disponible à proximité de la salle**.**

***La bourse sera ouverte au publicle Dimanche 27 Mai 2018 14h00 à 18h**, il est possible **pour les exposants** d'installer leur stand dès la veille le Samedi 26 mai dans l'après midi.

**** La location des bacs et des emplacements ne sera pas facturé, l'exposant donnera ce qu'il souhaite en fin de journée.***

Seront fournis, à votre demande lors de votre inscription, des bacs remplis d'eau de ville pour les exposants « eau douce et bassins ».

Les bacs pour les exposants eau de mer seront fournis vides ***sans aucun équipement*** .

***Repas** : un repas vous sera proposé, le prix est fixé à **12€** par repas, un apéritif vous sera offert.

L'entrée de la salle avant l'ouverture au public sera exclusivement autorisée aux seuls exposants et membres organisateurs. Aucun visiteur ne sera admis et aucune vente ne pourra se faire avant l'heure d'ouverture : 14h00 le Dimanche 27/05/2018.

Association Recif87 www.recif87.com recif87@gmail.com

Pressigout Laurent
Président du Club Récif87
Tel: 06.13.77.77.17

Mention « lu et approuvé » ,nom, prénom et signature de l'exposant :

À retourner à l'adresse suivante : **Récif87 10 impasse Van Dyck 87170 Isle**
plus d info : **Recif87@gmail.com**